# **UBAtc**

Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl rue du Lombard, 42 B-1000 Bruxelles http://www.ubatc.be

Membre de l'EOTA et de l'UEAtc Tél. +32 (0)2 716 44 12 Fax +32 (0)2 725 32 12

info@ubatc.be

# Agrément Technique ATG avec Certification



**MENUISERIE** 

Systèmes de fenêtres en PVC

# PIERRET SYSTEMS Profilés en pvc revêtus d'un film décoratif

Valable du 06/08/2019 au 05/08/2024

## Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association** Rue d'Arlon, 53 - 1040 Bruxelles www.bcca.be - info@bcca.be

# Titulaire d'agrément :

PIERRET S.A. Zone industrielle "Le Cerisier", 10 6890 Transinne

Tél.: +32 (0)61 65 50 10 Fax: +32 (0)61 65 50 11 Site Internet: www.pierret.net Courriel: info@pierret.net



	Agrémént technique:	Certification:
<b>√</b>	Profilés en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §4.1.1 et à l'ATG H882 revêtus d'un film décoratif.	<ul> <li>Production des profilés en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §4.1.1 et à l'ATG H882 revêtus d'un film décoratif.</li> </ul>
	Pas de profilés en PVC-U non-résistants aux rayons UV.	Pas de production des profilés en PVC-U non-résistants aux rayons UV sous certification.
<b>√</b>	Films appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres ELITH, ELITH ISO et ELITH ISO A3+ décrit dans l'approbation ATG 2979.	Films appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres ELITH, ELITH ISO et ELITH ISO A3+ décrit dans l'approbation ATG 2979.

# Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions avant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

# 2 Objet

Ce document complète l'agrément technique ATG 2979 pour les systèmes de fenêtres en PVC « Elith », « Elith ISO » et « Elith ISO A3+ » par la description du collage des profilés.

L'agrément technique d'un système de fenêtres à profilés en PVC-U, revêtues d'un film, présente la description technique d'un système de fenêtres constituées des composants repris au § 4, conformément aux prescriptions de fabrication présentées au § 5, au mode de pose décrit au § 7 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au § 8.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBAtc et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 6 s'appliquent aux types de fenêtres mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire de l'agrément, aussi fabricant de menuiserie, peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtre pour lesquelles il peut être démontré que la description est entièrement conforme au catalogage et directives préétabli dans l'agrément.

Les fenêtres individuelles peuvent porter la marque ATG, vu que le titulaire d'agrément, aussi fabricant de menuiserie, est titulaire d'un certificat délivré par BCCA pour une fabrication de fenêtres conforme à cet agrément.

Le marquage ATG est conforme au modèle ci-dessous.

Tableau 1 – Modèle du marquage ATG



Fenêtre du système Elith filmé construit par le fabricant de fenêtres certifié PIERRET System



# 3 Système

Cet agrément s'appuie sur l'agrément ATG 2979 pour ce qui concerne les propriétés du système de profilés, le présent agrément y ajoutant le revêtement d'un film collé.

### 4 Composants

#### 4.1 Profilés de résistance en PVC

#### 4.1.1 Compound PVC

Les films tels que décrits ci-après peuvent être appliqués sur les profilés extrudés suivants :

Profilés résistants aux UV, extrudés conformément à l'ATG 2976, avec et limité au compound « Benvic – PEH840 » décrits dans ATG H882.

### 4.1.2 Profilés de résistance en PVC

Les profilés de résistance en PVC revêtus d'un film collé présentent la classe, la géométrie, les dimensions, les moments de résistance et les poids tels que repris pour les systèmes de fenêtres en PVC « Elith » (ATG 2979).

#### 4.1.3 Stabilité des teintes des films

La stabilité des teintes des films est évaluée pour l'usage dans un climat modéré M pendant 5 ans, ce qui correspond à un rayonnement équivalent en total de 8,0 GJ/m² pendent au moins 4.000 heures (équivalent à la NBN EN 12608-1:2016 § 5.9 et annexe B). Il a été vérifié si la valeur indicative de  $\Delta E^*=3,8$  (STS 52.3) n'a pas été dépassée. À cet égard, les tableaux 7 et 8 des STS 52.3:2008 indiquent ceci « Les teintes qui présentent un  $\Delta E^*>3,8$  ne sont pas exclues. Cependant, il faut savoir que ces teintes s'altèreront à court ou moyen terme. Afin d'orienter le choix des teintes, un tableau est présenté en Annexe 2 » de la STS 52.3:2008. Les films dont il apparaît que la valeur indicative de  $\Delta E^*=3,8$  est dépassée sont indiqués par un (1) dans les programmes des couleurs ci-dessous.

#### 4.1.4 Couche de surface collée avec film Hornschuch

#### 4.1.4.1 Film Hornschuc - propriétés

Tableau 2 – Type de film Hornschuch

Marque	Hornschuch	
Туре	film bicouche constitué d'un film de base en PVC semi- rigide pigmenté de grande légèreté et résistant aux intempéries et d'une couche de surface acrylique transparente	
Texture	Surface plane ou structurée (unicolor ou structure bois)	
Fabricant	Hornschuch (Weissbach, Allemagne)	

Les films Hornschuch proprement dits ne bénéficient pas d'un agrément technique et leur utilisation est soumise à des essais de réception. Les rapports des essais mécaniques et de durabilité sur profilés revêtus d'un film Hornschuch collé sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

Tableau 3 – Caractéristiques du film Hornschuch F456

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	NBN EN ISO 2286-3	210 à 200 µm± 10 % en fonction de la structure de surface
Épaisseur de la couche de surface acrylique		≥ 60 µm
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	> 20 MPa
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 80 %
Retrait	DIN 53377	> ± 2,5 % (10 min. à 60 °C)

Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition.

Tableau 4 – Caractéristiques du film Hornschuch F436

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	NBN EN ISO 2286-3	175 à 205 µm en fonction de la structure de surface
Épaisseur de la couche de surface acrylique		≥ 50 µm
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	> 20 MPa
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 80 %
Retrait	DIN 53377	> ± 2,5 % (10 min. à 60 °C)

Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition

#### 4.1.4.2 Programme des couleurs Hornschuch

Tableau 5 - Programme des couleurs du film Hornschuch

Δ <b>E*</b> (1)	Référence Hornschuch	N° RAL approx- imatif	
Film nervuré <sup>(2)</sup>			
3,6	F 436-1002	9007	
0,7	F 456-5001	9016	
1,1	F 436-5003	7016	
0,5	F 436-5015	9001	
1,1	F 436-5031	7044	
1,5	F 436-5038	7023	
0,9	F 436-5043	7006	
1,1	F 436-5047	7039	
0,7	F 436-6003	7016	
1,3	F 436-5010	8022	
nervuré (i	imitation bois) (2)	•	
2,7	F 436-2032	8016	
1,7	F 436-2036	8003	
2,8	F 436-2048	8011	
2,0	F 456-3081	7044	
Films SFTN (imitation alu structuré) grainé (2)			
1,3	F436-1014	7039	
0,9	F 436-6047	7039	
0,6	F 436-6048	7012	
	Film no 3,6 0,7 1,1 0,5 1,1 0,7 1,3 nervuré (i 2,7 1,7 2,8 2,0 imitation 1,3 0,9	(1) Hornschuch  Film nervuré (2)  3,6 F 436-1002  0,7 F 456-5001  1,1 F 436-5003  0,5 F 436-5015  1,1 F 436-5031  1,5 F 436-5038  0,9 F 436-5043  1,1 F 436-5047  0,7 F 436-6003  1,3 F 436-5010  nervuré (imitation bois) (2)  2,7 F 436-2032  1,7 F 436-2036  2,8 F 436-2048  2,0 F 456-3081  imitation alu structuré) grainé (4)  0,9 F 436-6047	

<sup>(1)</sup> Films avec ΔE\* ≥ 3,8 – voir §4.1.3

#### 4.1.5 Colle

Deux procédés de collage peuvent être appliqués sur des profilés faisant l'objet de l'agrément technique ATG et fabriqués avec le compound, comme décrit plus haut.

Le collage du film sur le profilé est réalisé au moyen d'une colle hotmelt conformément au tableau ci-après. Afin de garantir un collage parfait, les surfaces de profilés à coller feront l'objet d'un traitement préalable au moyen d'un primer. Toutes les phases de production ont été fixées conformément à une procédure interne de surveillance de la qualité.

Tableau 6 - Collage du film

Primer	A base de produits à faible teneur en COV (composés organiques volatiles).
Colle hotmelt	Colle thermofusible à base de polyuréthane

Les types et les identifications des colles et des primers ont été repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

### 4.2 Autres composants

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés. Ils comportent un renfort, une quincaillerie, des joints, peuvent être équipés d'un assemblage en T soudé, de vitrage, de mastics, de colle, et disposent d'autres accessoires tels que repris dans le l'agrément « Elith » (ATG 2979).

# 5 Prescriptions de fabrication

#### 5.1 Fabrication

#### 5.1.1 Fabrication des profilés

La réalisation du collage est effectuée par la firme PIERRET Extrusion dans son unité de production à Transinne et suivent la fabrication telle que décrite.

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et l'exécution d'essais en laboratoire sur des éprouvettes prélevées dans la production.

#### 5.1.2 Revêtement des profilés au moyen d'un film collé

Les phases principales d'application du film sont :

- préparation de la précolle (primer) et de la colle principale
  - réglage de la machine y compris
    - pose et réglage des rouleaux de compression
    - codage
    - film de protection
    - démarrage
- chauffe (évaporation des solvants du primer)
- application de la colle
- découpe et application du film
- application du film de protection
- contrôle en cours de processus et contrôle final
- nettoyage du réservoir de colle
- emballage des profilés et rangement des profilés dans le container.

#### 5.1.3 Fabrication des fenêtres

La fabrication des fenêtres collées conformément au présent agrément technique répondent aux exigences telles que reprises à l'ATG 2979

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés.

## 5.2 Commercialisation

La commercialisation pour la Belgique est assurée par la firme PIERRET S.A.

# 6 Performances du système sous agrément

#### 6.1 Préalable

Pour la stabilité, les propriétés thermiques, les performances relatives à l'air, au vent et à l'eau, l'abus d'utilisation, l'effort de manœuvre, les performances acoustiques et la résistance au choc, des profilés « Elith » filmés, il convient de référer à l'ATG 2979.

# 6.2 Performances spécifiques du système de fenêtres revêtues d'un film collé

#### 6.2.1 Durabilité du film

Un essai de vieillissement artificiel a été présenté pour tous les films déclarés, conformément à l'ISO 7724/3. Les profilés dont la stabilité de teinte excède la valeur indicative de  $\Delta E^*$  de 3,8 (vieillissement naturel et artificiel conformément aux STS 52.3) sont désignés dans le tableau 5. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier UBAtc.

#### 6.2.2 Durabilité du collage

La durabilité du collage a été soumise à un essai de pelage sur profilés vieillis artificiellement conformément aux STS 52.3 :2008, § 4.3.3.3, faisant référence au tableau 9 et à l'annexe 3.

<sup>(2)</sup> Dénomination telle que reprise sur les rapports d'essai délivrés.

En cas de profilés neufs, la force de pelage est supérieure à 2,5 N/mm tandis qu'en cas de profilés vieillis, cette valeur dépasse 2,0 N/mm, l'adhérence satisfaisant dès lors aux exigences des STS 52.3. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier UBAtc.

#### 6.2.3 Aptitude à l'emploi du film

Le film déclaré a résisté aux essais suivants, repris dans les STS 52.3, tableau 6 à - 10 °C, 20 °C et 50 °C pour les couleurs claires ou à 70 °C pour les autres couleurs.

Résistance à l'usure conformément à la NBN EN ISO 7784-2 : pas de dénudation du matériau de base du film.

Résistance aux rayures conformément à la NBN EN ISO 1522, absence de rupture dans le film et pas de dénudation du matériau de base du film. Le film satisfait aux exigences des STS 52.3 en termes d'aptitude à l'emploi.

### 6.2.4 Aptitude à l'emploi du profilé revêtu du film

Le film déclaré a résisté aux essais repris dans les STS 52.3:2008, tableau 6, notamment pour l'essai de quadrillage NBN EN ISO 2409 - classe 0, à -10 °C, 20 °C et 50 ° pour les couleurs claires ou 70° C pour les autres couleurs. Aucun des petits éléments du quadrillage ne s'est détaché du support. Le profilé revêtu du film collé satisfait aux exigences des STS 52.3 en termes d'aptitude à l'emploi.

#### 6.2.5 Durabilité de la fenêtre revêtue du film collé

La durabilité de la fenêtre revêtue du film collé a été examinée sur la base du comportement entre différents climats, conformément aux exigences du § 5.2.2.12 de la NBN B25 002-1:2016, configuration d'essai conformément à la NBN EN 1121 et réalisation de l'essai conformément à la NBN ENV 13420, Méthode 3, sauf que la fenêtre n'a pas été examiné au climat extérieur froid. Les tableaux suivants reprennent les résultats de ce programme d'essais.

Tableau 7 – Comportement entre différents climats

Fenêtre double ouvrant		
Fenêtre composée 1444 mm x 1952 mm		
Profilé dormant (renfort)	1101.00 (1101.80 dans les verticales)	
Mauclair (renfort)	1322.00 (–)	
Dim. max. ouvrant largeur × hauteur (mm)	686 mm x 1880 mm	
Profilé d'ouvrant (renfort)	1208.00 (1208.81 dans les verticales)	
Parclose	1801.00	
Couleur à l'extérieur	PVC revêtu d'un film collé « gris anthracite »	
Couleur à l'intérieur	PVC revêtu d'un film collé « gris anthracite »	
Quincaillerie OB	Winkhaus Activpilot Select Suivant ATG 14/2979	
Fenêtre à l'état initial		
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	Classe 4	
Effort de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1	
Flexion suivant NBN EN 13420	0 mm	

Fenêtre au climat extérieur froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)		
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	Non déterminée	
Résistance aux effets du vent conf. à la NBN EN 12210	Non déterminée	
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Non déterminée	
Effort de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1 tableau 7	Non déterminée	
Fenêtre au climat extérieur chaud Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)		
Flexion suivant NBN EN 13420	0,34 mm (1/4706)	
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1	
Fei	nêtre après essais	
Flexion suivant NBN EN 13420	1,77 mm (1/904)	
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	Classe 4	

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après l'essai. La durabilité de la fenêtre revêtue d'un film collé, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences du § 5.2.2.12 de la NBN B25 002-1:2016. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier de l'UBAtc.

# 6.3 Substances réglementées

La firme PIERRET SA déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Voir: http://economie.fgov.be/fr

#### 7 Pose

Telle que décrite dans l'ATG 2979.

# 8 Directives d'emploi

Telle que décrite dans l'ATG 2979.

### 9 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.

- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.

- E. L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- **G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H. Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2987) et du délai de validité.
- L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.



L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "FACADES", accordé le 20 juin 2014.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 6 août 2019.

Cet ATG remplace l'ATG 2987, valable du 18/06/2018 au 17/06/2023. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente		
Par rapport à la période de validité du Modification		
31/10/2014 au 30/10/2017	Nouvelle colle / ajout de nouveaux films / ajouts valeurs ΔΕ*	
18/06/2018 au 17/06/2023	Ajout du film Abysse F 436-5010 Code QR	

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification

Peter Wouters, directeur

Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

